


| | | |
|--|--|---|
| DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS USSES ET RHÔNE Séance du 6 octobre 2020 | Envoyé en préfecture le 22/10/2020 Reçu en préfecture le 22/10/2020 Affiché le  ID : 074-200070852-20201006-CIAS_44_2020-DE |
| Nombre de Conseillers : En exercice : 17 Présents : 12 Absents : 5 Pouvoirs : 2 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N° CIAS-44/2020 | L'an deux mille vingt, le six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Ussets et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle Jean XXIII, à Frangy, sous la Vice-présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT. Date de convocation : 2 octobre 2020. Présents : Mesdames Carole BRETON, Sophie COLAS, Marthe CUTELLE, Odile DERONZIER, Carine DUVERNOIS, Marie-Chantal FIGUET, Florence POZZO, Marie-Antoinette SIMON, Sandrine TASSET ; Messieurs Andre-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET, Joseph TRAVAIL. Absents excusés : Mesdames Céline FILET, Martine FONTE ; Messieurs Philippe JACQUESON (pouvoir à Mme COLAS), Jean-Pierre LONG, Paul RANNARD (pouvoir à M. CHATAGNAT). M. Jérémie COURLET est désigné secrétaire de séance | |

OBJET : FINANCES – Décision modificative n°2 au budget principal du CIAS Ussets et Rhône.

Vu la délibération du Conseil d'administration du CIAS Ussets et Rhône n°15/2020 du 10 mars 2020 portant vote du budget principal 2020,

Vu la délibération du Conseil d'administration du CIAS Ussets et Rhône n°19/2020 du 10 juin 2020 portant décision modificative n°1 au budget principal.

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de prendre une décision modificative pour intégrer des dépenses plus importantes que prévue au chapitre 012, compte 6215 en ajoutant une somme de 100 € permettant de couvrir les dépenses 2020. Il propose de réduire cette somme au compte 6226, chapitre 011, pour équilibrer le budget.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

ADOpte ET APPROUVE la décision modificative N°2 sur le Budget principal 2020 CIAS Ussets et Rhône telle que présentée soit

Virement de crédits

| Section de fonctionnement - Dépenses | Augmentation de la dépense | Diminution de la dépense |
|--|----------------------------|--------------------------|
| Chapitre 011 : Compte 6226 – Honoraires | | 100,00 |
| Chapitre 012 : Compte 6215 – Personnel affecté à la collectivité de rattachement | 100,00 | |
| Totaux | 100,00 | 100,00 |

CHARGE les services de procéder aux écritures comptables qui s'imposent

**Pour le Président, par délégation
Le Vice-Président,
M. André-Gilles CHATAGNAT**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

